



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

COMMUNIQUE DE PRESSE

11.3

Berne, le 29 mai 2008

Les cantons appellent aux urnes!

Lors de son Assemblée plénière du 29 mai 2008, la Conférence des directeurs sanitaires (CDS) a appelé les électrices et les électeurs à participer à la votation du 1^{er} juin et à rejeter l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie. Pour les assurés et les patients, l'article constitutionnel présente de nombreux désavantages. Il est peu clair, non démocratique et indésirable.

De l'avis des cantons, l'article constitutionnel doit être rejeté pour des raisons d'ordre démocratique et de politique générale de l'Etat. Les pouvoirs publics fournissent actuellement 8 milliards de francs par année aux services de santé. L'article constitutionnel implique que ces fonds doivent à l'avenir revenir aux caisses. La population perdrait de la sorte la possibilité démocratique de déterminer l'utilisation de ressources fiscales et de les contrôler. Des dispositions essentielles de l'article constitutionnel sont en outre peu claires: même chez les partisans du projet, la question de savoir si celui-ci doit servir de base à l'introduction de la liberté dite de contracter suscite la controverse.

Les cantons se prononcent pleinement pour la qualité, l'efficacité économique et la concurrence. Ces principes sont toutefois déjà inscrits dans la LAMal et ont été renforcés par la révision qui vient d'être adoptée de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Les nouvelles dispositions doivent maintenant être mises en œuvre sans retard et ne pas s'enliser inutilement dans de brumeuses discussions constitutionnelles.

Compléments d'information:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président de la CDS
Directeur de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud 021 316 50 00

Conseiller d'Etat Carlo Conti, vice-président de la CDS
Directeur de la santé du canton de Bâle-Ville 061 267 95 23

Michael Jordi, secrétaire central suppléant CDS 031 356 20 20 / 079 702 20 90